

ALIÉNATION DE BIENS

Avis est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de novembre 2023 :

Vente à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, pour le gouvernement du Québec, des lots 2 357 117, 6 247 588 et 6 247 589 du cadastre du Québec, faisant partie de l'ancien clos de voirie de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 108 700 \$ (CE23 1830)

Vente à Marcel Bibeau d'un terrain constitué des lots 1 977 836 et 1 991 069 du cadastre du Québec, situé sur la rue Dauville, au nord du boulevard Gouin Ouest, d'une superficie de 669 m², dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour 30 525 \$ (DA234396007)

Cession à la Société québécoise des infrastructures de tous les droits détenus dans le lot 6 202 179 du cadastre du Québec, sur la rue Balmoral, d'une superficie de 8,1 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans considération monétaire (DA229220003)

Vente à Brent Walker et Narda Fernandez-Davila d'un terrain constitué du lot 2 125 867 du cadastre du Québec, adjacent au 9312-9314A, rue Parthenais, d'une superficie de 65,8 m², dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour 10 690 \$ (DA239081003)

Vente au Syndicat de la copropriété édifice Wilder-Espace Danse du lot 6 202 178 du cadastre du Québec, sur la rue Balmoral, d'une superficie de 3,7 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour 47 000 \$ (DA229220002)

Fait à Montréal, le 20 décembre 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat